Image not found or type unknown

Licenciement économique et reclassement

Par **Ornelle**, le **29/12/2016** à **11:00**

Mon employeur peut-il signer un cdi à une personne en poste depuis 6 mois en cdd en même temps qu'il me licencie économiquement sur le même type de poste que j'occupe depuis 4 ans en cdi ? Quand je lui ai fait part de mes interrogations à ce sujet, il m'a répondu que sa décision était liée à la pérennité de son entreprise. Or les 2 postes présentent peu de différences dans les tâches à effectuer. Qu'en pensez-vous ? Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **29/12/2016** à **18:50**

Bonjour,
Effectivement, la décision de l'employeur paraît être surprenante surtout s'il ne vous a pas proposé le poste même s'il comporte une modification essentielle du contrat de travail notamment au niveau rémunération...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste pour envisager un recours devant le Conseil de Prud'Hommes même si vous avez accepté le CSP...

Par **Ornelle**, le **30/12/2016** à **13:14**

Bonjour,
Merci pour votre réponse qui me confirme ce que je pense. Je vais suivre vos conseils.
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés